

5228/1/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 janvier 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 janvier 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark

E 14570



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 janvier 2020
(OR. en)

5228/1/20
REV 1

CES 2

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark

DÉCISION (UE, Euratom) 2020/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen,
proposé par le Royaume de Danemark**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 bis,

vu la proposition du gouvernement danois,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 septembre et le 1^{er} octobre 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE, Euratom) 2015/1600¹ et 2015/1790² portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020. Le 25 mai 2016, en vertu de la décision (UE, Euratom) 2016/848 du Conseil³, M. Mikkel DALSGAARD a été remplacé par M. Klaus MATTHIESEN en tant que membre. Le 20 mars 2018, en vertu de la décision (UE, Euratom) 2018/488 du Conseil⁴, M. Klaus MATTHIESEN a été remplacé par M. Thomas HOELGAARD en tant que membre. Le 16 septembre 2019, en vertu de la décision (UE, Euratom) 2019/1568 du Conseil⁵, M. Thomas HOELGAARD a été remplacé par M^{me} Tina CHRISTENSEN en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Tina CHRISTENSEN.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE, Euratom) 2015/1600 du Conseil du 18 septembre 2015 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 248 du 24.9.2015, p. 53).

² Décision (UE, Euratom) 2015/1790 du Conseil du 1^{er} octobre 2015 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2015 au 20 septembre 2020 (JO L 260 du 7.10.2015, p. 23).

³ Décision (UE, Euratom) 2016/848 du Conseil du 25 mai 2016 portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark (JO L 141 du 28.5.2016, p. 78).

⁴ Décision (UE, Euratom) 2018/488 du Conseil du 20 mars 2018 portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark (JO L 81 du 23.3.2018, p. 19).

⁵ Décision (UE, Euratom) 2019/1568 du Conseil du 16 septembre 2019 portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark (JO L 242 du 20.9.2019, p. 1).

Article premier

Est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2020:

- M. Flemming OVERGAARD, *Vice president at United Federation of Danish Workers, Transport – 3F Transport.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
